

Compte rendu du CTL du 30 septembre 2021

Ordre du jour

- Approbation PV du 10/06/2021 et 22/06/2021
- Modification des horaires d'ouverture au public des services du département (pour avis et vote)
- Nouveau réseau de proximité/ opérations 2022 (pour avis et vote)
- Fusion des BDV de Bayonne et Biarritz (pour avis et vote)
- Fusion des secteurs d'assiette des SIP de Biarritz et Pau (pour avis et vote)
- Information sur le transfert des missions foncières des SIP de Oloron et Orthez vers le SIP de Pau et du SIP de Biarritz vers le SIP de Bayonne (pour information)
- Travaux au Centre des Finances Publiques de Laruns (pour information)
- Installation des services relocalisés au 1er septembre – règlement intérieur du centre de contact des professionnels (pour information)
- Questions diverses.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Le Comité Technique Local est convoqué aujourd'hui dans un contexte sanitaire encore difficile.

Rappelons qu'en 20 ans, 100.000 lits ont été fermés dans les hôpitaux publics en France. C'est là, avec le sous-effectif prégnant, les raisons principales de l'effondrement du secteur médico-social : hôpitaux, EHPAD, services d'aide et d'accompagnement à la personne.

Aujourd'hui, il y a même moins de lits et de personnel qu'en mars 2020 ! Mais, au lieu de reconstruire le système hospitalier public, le gouvernement encourage la poursuite de la « rentabilisation » de l'Hôpital et préfère la coercition à la pédagogie.

Il a su utiliser le pass sanitaire pour diviser la population, tout en construisant, loi après loi, une société de plus en plus sécuritaire qui remet chaque jour un peu plus en cause les droits des salariés.

Comme si cela ne suffisait pas, l'inflation, qui atteint 2 % sur l'année écoulée, accable les travailleurs dont les salaires stagnent.

C'est pire pour les fonctionnaires avec un point d'indice qui a perdu 18 % depuis 2000. Nombre de nos collègues verront leurs traitements dépasser à peine le niveau du SMIC, malgré l'annonce de la ministre de la Fonction Publique de mesures de revalorisation des 4 premiers échelons de la carrière C.

Je vous rappelle - ou vous informe - qu'un cadre C de la fonction publique démarre aujourd'hui sa carrière à 1.555,76 € brut pour un montant du smic à 1.554,58 € brut.

Le gel du point d'indice est aujourd'hui insupportable et la perte de pouvoir d'achat finit par toucher l'ensemble des corps de la fonction publique.

Après les Ségur de la santé, Grenelle de l'enseignement ou encore Baudeau de la sécurité, organisés à grand renfort de communication, qui n'ont débouché que sur des miettes pour les agents, la DGFIP ouvre un cycle de négociation relatif à « la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents » !

Que de belles phrases, alors qu'à la DGFIP, les agents ne sont bons qu'à subir les restructurations et n'ont rien à attendre !

Si la DG octroie aux agents une enveloppe budgétaire fin 2021, pour la CGT Finances publiques, elle doit être de haut niveau, elle ne doit pas rentrer dans le cadre de la rémunération au mérite ni de toutes les contre-réformes passées, en cours ou à venir.

Pour la DGFIP, s'il y avait encore un doute sur la volonté de ce gouvernement de détruire les fondements de notre administration, les dernières annonces des 1.500 postes supprimés en 2022 balayent les dernières interrogations.

Les suppressions d'emplois et restructurations incessantes font le bonheur et la carrière de nos cadres supérieurs mais créent dans une certaine indifférence mal-être et souffrance au travail pour un grand nombre de collègues, qu'ils soient agents ou chefs de service.

Alors, pour les agents de la DGFIP, qui sont au cœur des missions de l'État, qui ont participé à la continuité du service

public durant la crise et qui exercent des missions essentielles, dire que la coupe est pleine, c'est rester très sobre. Les élus CGT Finances Publiques 64 n'ont aucune illusion sur les commentaires et réponses que vous pourriez apporter sur les très nombreux sujets à l'ordre du jour de ce CTL.

Simple courroie de transmission, diffusant des mots édulcorés plaqués sur des sinistres réalités, vous portez sans état d'âme des réformes qui ne font que contribuer à la disparition de notre administration.

Nous continuerons de défendre le service public financier de proximité et nous condamnons la mise en place du NRP et la transformation en profondeur de nos missions qui se retrouvent soit concentrées dans des pôles nationaux, soit sur le point d'être privatisées comme nos missions foncières avec Google.

Nous continuerons de défendre les conditions de travail et de télétravail de l'ensemble des agents qui subissent de plus en plus douloureusement l'impact des suppressions d'emplois, des restructurations, de l'affaiblissement de nos collectifs de travail et de la perte de sens de notre travail.

La CGT Finances Publiques agira dans la plus large unité possible pour que les agents puissent porter haut et fort leurs revendications que ce soit en matière de rémunération, d'emploi, d'implantations de sites, de pérennité de leurs services, de conditions de travail.

1°) APPROBATION DES PV DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Les PV des CTL des 10/06/2021 et 22/06/2021 ont été approuvés par l'ensemble des organisations syndicales. Après avoir sous-entendu lors d'un CTL précédent que les organisations syndicales pourraient avoir leur part de responsabilité dans le retard de présentation des PV en instance, le directeur s'est félicité d'être aujourd'hui à jour sur ce sujet.

2°) MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

La direction nous a présenté son projet global pour l'ensemble des structures du département.

Les CFP de Biarritz, Bayonne et Pau seront ouverts au public tous les matins de 09h à 12h.

Par ailleurs, les lundis, mardis et jeudis après-midi, l'ouverture sera limitée à l'accueil primaire et sur rendez-vous.

Les CFP d'Orthez et d'Oloron seraient ouverts tous les matins de 09h à 12h. Les lundis, mardis et jeudis après-midi, l'ouverture serait limitée à l'accueil sur rendez-vous uniquement (pas d'accueil primaire proposé).

Pour les trésoreries, les après-midi sont réservées uniquement pour les rendez-vous. Les jours d'ouverture que ce soit pour l'accueil du public ou pour l'accueil sur rendez-vous varient selon les structures et tiennent compte des situations déjà existantes.

Les trésoreries hospitalières et la trésorerie d'Anglet Amendes, compte tenu de leurs contraintes et de leurs spécificités, conservent leurs horaires actuels.

La mise en place de ces nouveaux horaires est prévue le 1^{er} janvier 2022.

L'administration prétend ainsi s'adapter aux nouveaux besoins des usagers qui utiliseraient de plus en plus le téléphone et le e-contact.

Pour les élus CGT, c'est bien la DGFiP qui a modifié les comportements du public en l'obligeant à utiliser les canaux téléphoniques et informatiques et en faisant tout pour le « désintoxiquer » de l'accueil physique.

Cette nouvelle organisation répond plus à une énième adaptation de nos structures aux suppressions d'emplois.

La direction semble également présenter l'accueil sur rendez-vous comme une nouveauté alors qu'il est proposé depuis toujours dans nos services. Il est notamment sollicité pour des questions fiscales que ce soit pour l'assiette ou le recouvrement. Les usagers des trésoreries aujourd'hui spécialisées secteur public local sollicitent beaucoup moins ce genre de contact.

Pour cette raison, la proposition de la direction envoie clairement le message suivant : accueil sur rdv l'après-midi = trésorerie fermée au public l'après-midi.

De même, l'accueil sur Pau et Bayonne ouvert seulement en mode primaire les après-midi laisse planer de nombreuses questions quant à son organisation.

L'ensemble des représentants du personnel a voté contre ce projet.

Les élus CGT ont clairement exprimé qu'au-delà de certains éléments témoignant d'une relative harmonisation des horaires d'ouverture, ce projet est surtout une réponse au manque de moyens humains et marque une volonté encore plus forte de contraindre les usagers à ne plus se rendre physiquement dans nos accueils.

Concernant les communes qui ont vu disparaître leur trésorerie au 1^{er} septembre 2021, des permanences sont mises en place (mais pour combien de temps ?) à Arzacq tous les lundis et vendredi matins, à Lembeye tous les jeudi matins et à Pontacq le mercredi après-midi. Ces permanences sont assurées par des agents volontaires des services de la DDFiP 64 ou par des agents de l'équipe de renfort.

Les Établissements France Services créés à l'initiative des collectivités locales, de la Poste ou d'associations sont en cours de développement dans le département. Au nombre de 13 aujourd'hui, ils devraient être 30 fin 2022. Le pilotage de ce programme est assuré au niveau de la préfecture. Ces structures ont juste vocation à être des facilitateurs de l'outil informatique pour les démarches par internet pour 9 structures administratives (CAF, Pôle Emploi, MSA, DGFIP, la Poste, Caisse Assurance Maladie, Caisse Assurance vieillesse, Ministère de l'intérieur, Ministère de la Justice).

Les élus CGT ont tenu à dénoncer la campagne de publicité lancée sur ses nouvelles structures qui tend à mépriser la qualité de l'accueil encore existant dans nos services et ont fait remarquer au directeur que la concomitance du projet avec la suppression des trésoreries ne pouvaient créer que crispation et amertume pour les agents de la DGFIP.

3°) NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITÉ : LES OPERATIONS 2022

C'est avec une certaine satisfaction mais sans prise en compte des difficultés des postes concernés que M Odru continue de dérouler son plan de suppression des trésoreries et de mise en place des SGC.

Les SGC d'Oloron et de Mourenx-Orthez (on peut dire aussi Orthez- Mourenx!) doivent être mis en place au 1^{er} janvier 2022.

Le SGC d'Oloron regroupe les trésoreries d'Oloron, de Laruns et d'Arudy et sera installé dans les locaux de la trésorerie d'Oloron.

Le SGC de Mourenx-Orthez regroupe les trésoreries d'Orthez, de Mourenx, de Monein et de Sauveterre de Béarn. Il sera installé sur 2 sites : la trésorerie de Mourenx et la trésorerie d'Orthez.

Le directeur sur ce sujet a dû faire face au mécontentement des maires d'Orthez et de Mourenx qui ne voulaient pas que leur commune devienne une antenne du SGC. Pour cette raison M Odru nous a expliqué en instance et avec un certain mépris pour les 2 élus, qui ne font que défendre l'intérêt de leur commune, qu'il fallait surtout parler de 2 implantations identiques. Reste à savoir si le futur chef du SGC devra chronométrer le temps passé sur les 2 sites !

L'important pour notre directeur est bien que les SGC se mettent en place, quelles que soient les promesses ou les concessions faites aux élus. Une fois le SGC installé, il sera facile de revenir dessus...

Et pour les agents le risque de remise en cause des conditions de départ est également bien réel.

L'accompagnement RH individualisé permettra d'affiner une organisation avec par exemple la possibilité pour un agent de travailler à distance depuis les locaux de la trésorerie fermée 3 jours par semaine (avec l'obligation ou pas de tenir des permanences sur site ou alentours). Mais rien ne garantit à l'agent que cette situation pourra perdurer !

Les élus CGT ont tenu encore une fois à dénoncer les conditions de travail douloureuses que subit l'équipe de la trésorerie d'Orthez qui compte tenu de son effectif ne peut plus faire face à la charge de travail.

Le CTL se tenant exceptionnellement au SIP/SIE d'Orthez, le directeur s'est engagé à rencontrer l'équipe de la trésorerie d'Orthez à l'issue de la réunion.

En parallèle de la mise en place des SGC, 4 postes de Conseillers aux Décideurs Locaux seront créés.

Les CDL implantés à Mourenx, Sauveterre et Arudy ont été choisis, reste celui d'Oloron à recruter.

En complément, l'administration a présenté le projet de transfert du recouvrement de Bedous vers le SIP/SIE d'Oloron. Cette opération n'avait pas pu se faire dans la foulée de la réouverture surprise de la trésorerie de Bedous. Tout semble aujourd'hui rentrer dans le rang et la trésorerie de Bedous aux effectifs resserrés (dixit la direction) devrait disparaître au 1^{er} janvier 2023 puisque sauf dérogation exceptionnelle tous les postes classés C4 (avec un inspecteur comme trésorier) seront supprimés à cette date.

En marge de ces opérations, le transfert de la gestion comptable des communes de **Cardesse** et **Gestas** vers le

SGC Orthez-Mourenx, de **Lichos** vers la trésorerie de Mauléon et de **Préchac Josbaig** vers le SGC d'Oloron a été présenté en instance. Ce projet permet dans un premier temps que chaque commune d'un même EPCI soit gérée dans une même structure (trésorerie ou SGC) mais aussi de faciliter à terme le travail des CDL.

Les élus CGT ont une fois de plus dénoncé la mise en place du NRP qui n'est que la réponse de notre administration aux suppressions et vacances d'emplois que connaît notre administration. Cela n'induit aucune amélioration de nos conditions de travail et du service public rendu aux usagers.

Avec 1.500 suppressions de postes prévues en 2022, il est évident que le NRP dans sa forme imaginée aujourd'hui ne sera bientôt plus tenable et que sa version XL ou XXL est déjà en préparation.

Seule concession à un discours politiquement correct, le directeur a reconnu que le principe des vacances d'emplois que subissent de nombreux services de la DDFiP n'est pas digne d'une administration moderne... il a également reconnu que la DGFIP est aujourd'hui beaucoup moins attractive et que le nombre de candidats aux différents concours externes était en baisse significative !

Les élus CGT comme l'ensemble des représentants syndicaux ont voté contre l'ensemble des projets proposés dans le cadre du NRP 2022.

4°) FUSION DES BDV DE BAYONNE ET BIARRITZ

La DDFIP 64 a décidé de fusionner les BDV de Bayonne et de Biarritz à compter du 01/01/2022.

La BDV de BAYONNE est actuellement composée de 6 vérificateurs ; 3 emplois ont été laissés vacants à l'issue du mouvement de mutation afin de permettre l'arrivée sur poste des 3 vérificatrices de Biarritz qui souhaitent toutes suivre la mission.

La position du chef de la BDV de Biarritz n'est quant à elle pas encore déterminée.

Le directeur justifie ce projet en comparant notre département à celui de la Charente Maritime qu'il juge équivalent en taille et avec une géographie et un tissu économique comparables.

La DDFIP 64 serait trop dotée en emploi de vérificateurs au détriment d'autres structures du contrôle fiscal comme le PCE ou le PCRFP.

Les 3 emplois gelés de la BDV de Bayonne ne seront ainsi pas supprimés mais redéployés vers d'autres structures du contrôle fiscal dans lesquelles des besoins existent.

Toutefois, l'affectation précise de ces 3 redéploiements, PCRFP et/ou PCE n'est pas encore décidée. Elle fera l'objet d'une présentation lors du CTL emplois 2022.

L'ensemble des représentants du personnel a voté contre ce projet et les élus CGT ont rajouté que la question de l'avenir du site de Biarritz se posait encore plus avec le départ de la BDV.

5°) FUSION DES SECTEURS D'ASSIETTE DES SIP DE BIARRITZ ET PAU

Concernant le **SiP de Biarritz**, le constat est clair.

Suite aux vacances d'emplois constatées à l'issue du mouvement de mutation, il n'y a plus aucun agent positionné sur un secteur en particulier.

La fusion des secteurs est donc aujourd'hui une situation de fait.

La proposition de fusion des secteurs au-delà des toutes les justifications métier est donc juste une réponse technique aux suppressions et vacances d'emplois.

Le SiP de Pau est aujourd'hui constitué de 3 secteurs d'assiette.

Le chef de service a souhaité réorganiser le travail en tenant compte de la situation actuelle, et des contraintes liées aux manques de moyens, en proposant une organisation composée de 2 équipes de 8 agents et 1 contrôleur dans un seul secteur d'assiette.

Même si les élus CGT n'ont pas a priori à contester une organisation de travail mise en place par un chef de service, la question des suppressions d'emplois et des vacances d'emplois apparaît ici comme la raison

principale de ce projet de déssectorisation.

Les élus CGT comme l'ensemble des représentants du personnel ont voté contre.

6°) INFORMATION SUR LE TRANSFERT DES MISSIONS FONCIÈRES DES SIP DE OLORON ET ORTHEZ VERS LE SIP DE PAU ET DU SIP DE BIARRITZ VERS LE SIP DE BAYONNE

Pour la DG, les services fonciers doivent être au centre de réformes fondamentales avec pour objectif une préservation maximale de la technicité requise pour assurer la mission foncière.

Pour mémoire, les CDIF qui avaient en charge la globalité des missions foncières jusqu'en 2008, avaient été démembrés afin de fusionner au sein des SIP, la gestion des locaux à usage d'habitation avec l'assiette et le recouvrement des impôts des particuliers.

La création de pôles fonciers ne reviendrait pas à reconstituer un CDIF puisque le PTGC et le PELP ne sont pas concernés par cette restructuration, mais plutôt, du point de vue de nos directeurs, d'améliorer l'existant sans se dédire.

Pour mener cette réflexion, la direction a organisé une réunion avec l'ensemble des agents concernés.

Ce projet de pôle foncier se heurte aux nouvelles orientations de la DG qui poussent les départements à créer des SDIF.

La question de la pertinence d'organiser des pôles fonciers sur Pau et Bayonne au 1^{er} septembre 2022 se pose clairement si un SDIF doit être mise en place en 2023.

La direction locale attend donc de voir avec la DG si les pôles fonciers peuvent demeurer des structures pérennes.

En cas de réponse positive, la Direction locale semble plutôt privilégier cette organisation.

Au 1^{er} septembre 2022, la mission foncière pourrait donc être implantée dans 2 pôles sur Pau et Bayonne avec des antennes sur Orthez, Biarritz et Oloron si ce choix est validé par la DG.

Dans le cas contraire, la direction mettra en place un SDIF sur Pau avec une antenne à Bayonne.

La documentation essentielle à l'exercice des missions sera transférée aux lieux de traitement.

Mais la question des lieux de stockage de la documentation, des effectifs dédiés, et des éventuelles arrivées de personnels de la DDTM reste aujourd'hui posée.

7°) TRAVAUX AU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LARUNS

Les élus de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau ont semble-t-il été conquis par le NRP puisque sans attendre la création du SGC d'Oloron, ils ont souhaité récupérer les locaux de la trésorerie en vue d'y effectuer des travaux pour une installation prochaine d'un Établissement France Services.

Les agents sont donc relogés depuis début octobre dans des locaux mis à disposition par la mairie de Laruns à proximité des locaux de l'ex-trésorerie. Grâce à l'intervention de nos collègues de la DISI les difficultés informatiques ont pu être résolues comme la tenue de la comptabilité qui doit se faire à distance depuis Oloron.

Cette occupation transitoire prendra fin en début d'année 2022. Une solution pour l'accueil de proximité devra être trouvée d'ici là, dans l'attente de la fin des travaux de l'Établissement France Services.

8°) INSTALLATION DES SERVICES RELOCALISÉS AU 1ER SEPTEMBRE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE CONTACT DES PROFESSIONNELS

Le règlement intérieur avec le choix des plages fixes et variables présenté en instance. a été approuvé par une large majorité des agents du CDC Pro.

Après une période de formation à leur nouveau métier, ils ont rejoint début octobre leurs bureaux dans le bâtiment du petit Monpezat à Pau.

Les extincteurs et les absorbeurs de bruits doivent encore être installés.

L'absence de climatisation dans ce vieux bâtiment se fera sans doute ressentir l'été prochain. Les travaux d'isolation thermique mis en avant par la direction risquent de ne pas suffire !

De plus même si la direction n'a pas d'obligation légale à installer un ascenseur sur ce bâtiment qui compte 3 étages, il est regrettable que la question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'ait pas été intégrée dans le cahier des charges. La seule réponse de la direction à ce problème est la possibilité d'aménager un bureau au rez-de-chaussée en cas de besoin !

A l'occasion du CTL, la direction a évoqué l'arrivée de la cellule de médiation sociale dans le cadre de l'accompagnement du collectif de travail face au changement.

Cette cellule composée de 3 personnes a le lendemain du CTL organisé une réunion de présentation avec l'ensemble des agents et une autre réunion réservée aux représentants du personnel

Lors de cette réunion, les élus CGT ont apprécié que la cellule de médiation puisse aujourd'hui intervenir en amont de tout conflit dans un objectif de prévention de dégradation des collectifs de travail.

Pour autant, cette cellule de médiation chargée d'accompagner le changement aurait pu être tout aussi utile dans de très nombreux services qui connaissent aujourd'hui de nombreux changements ou restructurations mais sans doute moins visibles...la question des collectifs de travail face à une organisation en présentiel et télétravail aurait pu également être un sujet traité par la cellule de médiation. Cela aurait eu l'avantage de profiter au plus grand nombre !

Concernant le Pôle National de Soutien au Réseau (PNSR), les 6 agents (cadre A + et 5 A) sont aujourd'hui installés à la direction.

Un collègue douanier doit les rejoindre prochainement sur site. Deux autres sont susceptibles de les rejoindre mais travailleraient à distance depuis un bâtiment de la DGFIP .

La recherche d'un bâtiment domanial pour accueillir le PNSR en format cible (22 agents) se poursuit, une solution sera proposée en fin d'année.

9°) QUESTIONS DIVERSES

> la situation des agents vulnérables

Une quinzaine d'agents vulnérables est aujourd'hui comptabilisée à la DDFiP 64.

Un retour en présentiel est aujourd'hui envisagé par la direction pour tous ceux qui ne sont pas sévèrement immunodéprimés. Le service RH prendra contact avec chacun d'entre eux.

> préparation de la liste d'aptitude

Les potentialités ne sont toujours pas connues. Des réunions préparatoires avec les représentants du personnel seront prochainement proposées.

> l'avenir de la trésorerie amendes d'Anglet

Le transfert de la gestion des amendes vers les SIP n'est plus d'actualité.

Avec le transfert programmé du service SPL vers le futur SGC de St-Jean-de-Luz la trésorerie d'Anglet deviendrait une trésorerie Amendes.

> rapprochement DGFIP Urssaf

Les élus CGT ont interrogé la direction, plutôt discrète sur le sujet, sur le renforcement de la coopération avec l'Urssaf en matière de recouvrement des recettes fiscales et sociales.

Un dispositif de conventionnement local chargé de sécuriser les échanges d'informations et les actions de coopération doit être mis en place dans les DDFiP.

Sur ce sujet, M Odru a indiqué que les agents n'avaient pas à s'inquiéter, que cette coopération était utile pour les 2 parties et qu'à terme une fusion du recouvrement fiscal et social profiterait à la DGFIP...On est rassuré !

Vos représentants CGT Finances Publiques 64 :
Nathalie GARCIA - Stéphanie PATOU - Eric MANRY- Cécilia ELORGA (experte)